

Branche assurance : Réouverture des négociations sur les salaires minima

Par [Mariona Vivar](#)

25 août 2022



En juillet 2022, l'inflation atteint 6,1% en France.

Selon nos informations, France Assureurs et les organisations syndicales vont se mettre autour de la table pour revoir l'accord sur les rémunérations minimales de branche conclu en juin 2022.

Les organisations syndicales étaient restées sur leur faim après [l'accord de juin 2022 sur les salaires minima de branche](#). Le texte prévoyait une augmentation de 5% pour le personnel administratif des classes 1 et 2 et les commerciaux de niveau 1 ; de 2,5% pour le personnel administratif des classes 3 à 5, les inspecteurs de classe 5 et les commerciaux de niveau 2 et de 1,8% pour le personnel administratif et les inspecteurs des classes 6 et 7.

Le texte, signé uniquement par la CFE-CGC et l'Unsa prévoyait une clause de revoyure en cas d'augmentation du SMIC au niveau national. Ce dernier ayant connu une augmentation de 2,01% au 1er août 2022, syndicats et patronat préparent une nouvelle séquence de négociation, selon nos informations. La date exacte de réouverture des négociations n'est pas encore fixée, mais elle devrait intervenir fin septembre.

Accord exceptionnel sur le courtage

Dans la branche du courtage, un accord exceptionnel en faveur du pouvoir d'achat a également été conclu le 13 juillet entre Planète CSCA et trois organisations syndicales (CFDT, CFTC et CFE-CGC). Le texte prévoit une revalorisation en cours d'année de la grille des salaires minima conventionnels, effective dès le 1er août. Les trois organisations syndicales et les représentants des employeurs ont convenu d'une augmentation de 3% pour les salariés des classes A, B, C et D et de 2% pour les salariés des classes E, F, G et H. Ce texte contient également une clause de revoyure et il est donc probable que les négociations sur les minima de branche reprennent avant la fin de l'année.

Rentrée sociale intense

Les organisations syndicales espèrent que cette volonté de revoir les planchers de rémunération au niveau de la branche va marquer le ton au sein des entreprises. Selon nos informations, Generali, Axa et Macif devraient revoir leurs accords NAO (négociation annuelle obligatoire) en cette rentrée. « *Le mouvement est lancé* », se félicite un représentant du personnel.

Les organisations réclament des augmentations générales mais vont également demander aux entreprises de jouer le jeu sur d'autres mécanismes comme le forfait mobilité durable ou le carburant. Au sein des entreprises, les négociations devraient également porter sur les mesures prévues par la loi pouvoir d'achat et notamment la prime de partage de la valeur (PPV), dite prime Macron, qui pourra atteindre 6.000 euros nets par an pour les entreprises ayant signé un accord d'intéressement. La loi prévoit également la possibilité de racheter aux salariés des jours de RTT et de débloquer l'épargne salariale sans être imposé, jusqu'à 10.000 euros

La stratégie de la CFE-CGC est d'intégrer des clauses de revoyure dans tous les accords conclus au sein des entreprises. « *Nous sommes convaincus que dans le contexte d'inflation actuel, il va falloir se voir régulièrement avec nos employeurs pour mettre en place des mesures correctives afin de face à la hausse des prix. Nous considérons qu'il y a un équilibre à trouver sur la distribution des richesses au sein de nos entreprises* », déclare Francky Vincent, président de la fédération assurance CFE-CGC.

La rentrée sociale sera donc intense, d'autant plus que les élections du personnel vont démarrer dans les entreprises de l'assurance à l'automne. D'ici juin 2023, 80% des entreprises de l'assurance vont renouveler leurs représentants du personnel.